

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

75^e séance plénièreMardi 16 mars 2010, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M. Hackett (Barbade),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 11 h 20.

Point 136 de l'ordre du jour (suite)**Barème des quotes-parts pour la répartition
des dépenses de l'Organisation des Nations
Unies (A/64/631/Add.6 et Add.7)**

Le Président par intérim (parle en anglais) :
J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/64/631/Add.6 et Add.7, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications figurant dans les documents A/64/631 et additifs 1 à 5, la République dominicaine et les Îles Marshall ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Point 63 de l'ordre du jour (suite)**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise
en œuvre et appui international****a) Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise
en œuvre et appui international****Projet de résolution (A/64/L.38/Rev.1)**

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur le point 63 de l'ordre du jour et ses points subsidiaires a) et b) et sur le point 47 de l'ordre du jour à ses 22^e à 24^e séances plénières, les 20 et 21 octobre 2009.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.38/Rev.1.

M. Alsoswa (Yémen) (parle en anglais) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/64/L.38/Rev.1, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ».

J'ai le plaisir d'annoncer que nous sommes parvenus à un consensus sur le projet de résolution. Par conséquent, je voudrais remercier tous les groupes pour leur participation constructive au processus de négociation. Je voudrais également remercier le facilitateur, M. Nor Eddine Benfreha de l'Algérie, ainsi que les coordonnateurs des groupes, pour leurs efforts inlassables et continus, qui nous ont permis de parvenir au consensus.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.38/Rev.1. J'informe les membres que, depuis la publication du projet de résolution, la Croatie, l'Estonie, l'Irlande, Israël et la Slovénie s'en sont portés coauteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.38/Rev.1?

Le projet de résolution A/64/L.38/Rev.1 est adopté (résolution 64/258).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 63 a) de l'ordre du jour et du point 63 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner le rapport de la Cinquième Commission, il sera nécessaire

de reprendre l'examen du point 112 a) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 112 a)?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale décide de passer immédiatement à l'examen du point 112 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/524/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.